

**MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE  
ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 3 FÉVRIER 2016**

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 3 février 2016 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Madame Odette Fillion, Conseillère	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, Maire suppléant	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

**Est également présent :**

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2016-02-017

**OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée**

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse  
appuyé par Madame Odette Fillion  
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 3 février 2016 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2016-02-018

**OBJET : Adoption – Ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault  
Maire Ville de Blainville  
appuyé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, avec les ajouts surlignés, tel que reproduit :

1. **OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2016**
4. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL**
  - 4.1. **Dépôt** - Liste de la correspondance au 3 février 2016
  - 4.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 21 janvier au 3 février 2016;
  - 4.3. **Dépôt** – Rapport d'activités du directeur général – Janvier 2016
5. **AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE**
  - 5.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
    - i) Rosemère : #801-20
    - ii) Boisbriand : #RV-1441-040, #RV-1441-041 & #RV-1441-043

6. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
  - 6.1. **Résolution** - Demande à la CMM d'intervenir auprès d'Hydro Québec – Interventions des villes dans le cadre de la lutte contre l'agrile du frêne
  - 6.2. **Résolution** – Entente de collaboration MRC/MEIE – Reconduction de l'entente 2016-2019 – Autorisation de signature du Directeur général
  - 6.3. **Résolution** – Octroi du mandat à FLIP-Communications & Stratégies INC. pour la coordination des stratégies de communication pour la réalisation du projet de parachèvement de l'Autoroute 19
7. DEMANDE D'APPUI
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

2016-02-019

**OBJET :** Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2016

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Jean Comtois  
Maire suppléant Ville de Lorraine

**QUE** l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 20 janvier 2016, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

2016-02-020

**OBJET :** Dépôt de la liste de la correspondance au 3 février 2016

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 3 février 2016 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2016-02-021

**OBJET :** Adoption des comptes payés et à payer du 21 janvier au 3 février 2016

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau  
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
appuyé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse Ville de Boisbriand

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 21 janvier au 3 février 2016 inclusivement, répartis comme suit : 13 568.02 \$ payés et 69 364.13 \$ à payer pour un grand total 82 932.15 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

2016-02-022

**OBJET :** Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois de Janvier 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois de Janvier 2016 du Directeur général et Secrétaire-trésorier.

---

2016-02-023

**OBJET :** Avis de conformité  
Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de  
Rosemère & Boisbriand

**ATTENDU** que les Municipalités de Rosemère & Boisbriand ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Rosemère #801-20 et Boisbriand #RV-1441-040, #RV-1441-041 & #RV-1441-043; pour étude et approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU** que les modifications apportées par les présents règlements sont :

**Rosemère**

**#801-20**

**Zonage :** Règlement modifiant le règlement de zonage #801 et ses amendements afin de :

- **AJOUTER** des mesures de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne.

**Boisbriand**

**#RV-1441-040**

**Zonage :** Règlement modifiant le règlement de zonage #RV-1441 et ses amendements afin de :

- **REPLACER** l'article 255 du Règlement RV-1441 sur le zonage;
- **REPLACER** l'article 256 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

**Boisbriand**

**#RV-1441-041**

**Zonage :** Règlement modifiant le règlement de zonage #RV-1441 et ses amendements afin de :

- **CRÉER** les zones C-2 513-2, R-2 513-3 et P-2 513-4 à même la zone R-3 513-1;
- **ÉTABLIR** leurs dispositions particulières.

**Boisbriand**

**#RV-1441-043**

**Zonage :** Règlement modifiant le règlement de zonage #RV-1441 et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** par l'addition, après le sous-paragraphe j) du paragraphe 1, du sous-paragraphe suivant :
  - k) Panneaux d'aluminium modulaire;

Il est proposé par

Monsieur Richard Perreault

Maire Ville de Blainville

appuyé par

Monsieur Jean Comtois

Maire suppléant Ville de Lorraine

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Rosemère & Boisbriand, soient les règlements : Rosemère : #801-20 et Boisbriand : RV-1441-040, #RV-1441-041 & #RV-1441-043; soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

**QUE** le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

2016-02-024

**OBJET :** Demande à la CMM d'intervenir auprès d'Hydro Québec – Interventions des villes dans le cadre de la lutte contre l'agrile du frêne

**ATTENDU** la présence de l'agrile du frêne sur le territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** les villes de la MRC se sont dotées d'un plan d'action qui vise à contrôler la prolifération de cet insecte;

**ATTENDU QUE** la gestion de la lutte à l'agrile du frêne implique des investissements très importants pour les villes et pour les citoyens de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** le plan d'action repose, entre autres, sur le respect strict de méthodes de gestion de l'échalage et de l'abattage des frênes et de la valorisation des résidus en découlant;

**ATTENDU QUE** la société d'Hydro-Québec intervient régulièrement sur des arbres se trouvant dans le territoire des villes de la MRC sans tenir compte des règlements que se sont données les villes en la matière, règlement qui découlent du Plan d'action de la lutte à l'agrile du frêne adopté par la CMM tant en matière de période d'intervention que de disposition des résidus;

**ATTENDU QU'**en soustrayant aux règles que ce sont données les municipalités dans la lutte contre l'agrile du frêne, la société Hydro-Québec pourrait contribuer à la propagation de ce fléau;

Il est proposé par           Madame Madeleine Leduc  
  Mairesse Ville de Rosemère  
appuyé par                    Madame Odette Filion  
  Conseillère Ville de Bois-des-Filion

**QUE** le conseil de la MRC demande à la CMM d'intervenir auprès de la société d'Hydro-Québec afin qu'elle adopte un comportement responsable et qu'elle respecte les règlements municipaux en matière d'agrile du frêne dans les villes où elle intervient;

**QUE** le conseil de la MRC transmettra la résolution au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, aux députés opérant sur le territoire de la MRC et au président de la société d'Hydro-Québec.

**QUE** le conseil de la MRC demande aux villes de la MRC d'entériner une résolution en ce sens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

2016-02-025

**OBJET:** Entente de collaboration MRC/MEIE – Reconduction de l'entente 2016-2019 – Autorisation de signature du Directeur général

**ATTENDU** l'entente de collaboration qui existe depuis 2009 entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) et la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** cette entente stipule qu'advenant une situation exceptionnelle, le MEIE est le premier responsable de la mission activités économiques enchâssée au Plan national de sécurité civile;

**ATTENDU QUE** le MEIE sollicite la MRC pour un renouvellement de 2016 à 2019 en vue de :

- Collaborer aux actions pouvant permettre aux entreprises de se sensibiliser à la gestion de risques et à la gestion de la continuité des opérations/activités et de se préparer en conséquence;
- Collaborer aux actions lors d'interventions en situation de sinistres et lors du rétablissement suite à un sinistre;
- Proposer des actions et mesures qui pourront être appliquées aux quatre dimensions de la sécurité civile soit la sensibilisation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato  
Mairesse Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, soit et est autorisé à signer, au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, la reconduction de l'entente MRC/MEIE - 2016-2019.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

---

2016-02-026

**OBJET:** Octroi du mandat à FLIP-Communications & Stratégies INC. pour la coordination des stratégies de communication pour la réalisation du projet de parachèvement de l'Autoroute 19

**ATTENDU** le projet de loi 28;

**ATTENDU QUE** la MRC de Thérèse-De Blainville a entériné ses priorités d'intervention en matière de soutien aux projets structurants (Résolution numéro 2015-12-211);

**ATTENDU QUE** le parachèvement de l'Autoroute 19 est un projet structurant pour la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** l'offre de services de FLIP Communications & Stratégies INC. du 4 janvier au 31 décembre 2016 au montant de VINGT ET UN MILLE DOLLARS HORS TAXES (21 000 \$ hors taxes);

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois  
Maire suppléant Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur Richard Perreault  
Maire Ville de Blainville

**QUE** le conseil de la MRC octroie le mandat à FLIP Communications & Stratégies INC. pour qu'elle coordonne les stratégies de communication entourant le projet de parachèvement de l'Autoroute 19.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

---

2016-02-027

**OBJET :** Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Odette Fillion  
Conseillère Ville de Bois-des-Filion

appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

DE lever la présente réunion à 19 :15 heures

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Paul Larocque, Préfet

\_\_\_\_\_  
Kamal El-Batal, Directeur général  
et Secrétaire-trésorier

3 février 2016

**Certificat de disponibilité de fonds :**

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2016-02-017 à 2016-02-027 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 3 février 2016.

Émis le 3 février 2016 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,  
Directeur général et Secrétaire-trésorier